

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 045-2017
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.161

Déposée le: 20.03.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)
Klopfenstein (Corgémont, UDC)
Tobler (Moutier, UDC)
Benoit (Corgémont, UDC)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 23.03.2017

N° d'ACE: 958/2017 du 13 septembre 2017
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –



Géothermie profonde pétrothermale dans le Jura et impacts potentiels sur le territoire du canton de Berne

La société Geo-Energie Jura SA, filiale de la société Geo-Energie Suisse SA, entend procéder à des forages selon la méthode pétrothermale afin de produire de l'électricité par une centrale géothermique à partir de la chaleur des roches supérieure à 150°C, roches situées entre 4000 et 5000 mètres de profondeur. En 2015, le gouvernement jurassien a donné son feu vert au projet pilote de géothermie profonde dans la commune de Haute-Sorne. Dans le Plan directeur cantonal du Jura figurent également des sites dans les régions de Delémont et de Porrentruy.

La technologie évoquée ci-dessus n'est pas sans dangers, d'autant plus que nous ne disposons pas d'une connaissance très précise des sous-sols suisses. Citons les exemples bien connus de Bâle ou de St-Gall, où des séismes d'intensité moyenne ont conduit à l'abandon de ces projets. S'agissant du Jura, Bernard Valley, professeur en géologie impliqué dans le projet de Haute-Sorne, a déclaré dans le Quotidien Jurassien (LQJ, 8.9.2016) que « ce genre d'expérimentations doit se faire dans des régions peu peuplées comme le Jura, à cause des dangers et des inconvénients pour la population ». Les vives inquiétudes liées à ce projet ont conduit au lancement d'une initiative cantonale dans le Jura qui a déjà récolté largement plus que le nombre de signatures requises. Dans l'interpellation 254-2015, le député du Jura bernois Dave von Kaenel avait

soulevé plusieurs questions concernant ce projet en insistant notamment sur la dimension hydrogéologique. Rappelons que le canton de Berne interdit sur presque tout le territoire du Jura bernois la réalisation de sondes géothermiques (Géoportail, carte des sondes géothermiques). Cette interdiction concerne notamment des régions du Jura bernois distantes de près de 5 km du site de forage dans la Haute-Sorne.

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. Que pense le Conseil exécutif de l'affirmation du professeur Bernard Valley ?
2. Si l'on fait abstraction de la carte des sondes géothermiques du canton de Berne (une technologie différente de la géothermie dite profonde), le canton de Berne autoriserait-il un projet similaire à celui de la Haute-Sorne sur le territoire du Jura bernois ?
3. Lorsque le Conseil exécutif, dans sa réponse à l'interpellation von Kaenel 254-2025, affirme que « la distance entre Haute-Sorne et les captages d'eau potable dans le Jura bernois est suffisamment importante pour exclure toute atteinte », sur quelles études se base-t-il ?
4. Etant donné les vives inquiétudes relatives au projet de Haute-Sorne, sa proximité avec le territoire du Jura bernois et les incertitudes liées à la géothermie de type pétrothermal, le Conseil-exécutif envisage-t-il de prendre contact avec le gouvernement jurassien à ce sujet ?
5. Comment le Conseil-exécutif estime-t-il le degré de connaissance des sous-sols dans l'Arc jurassien dont fait partie le Jura bernois ?
6. Le Conseil-exécutif a-t-il connaissance de projets similaires à celui de Haute-Sorne en Suisse ou à l'étranger ?
7. Comment estime-t-il les chances et les risques de ce type de projets ?
8. Etant donné que le gouvernement jurassien soutient un projet de géothermie profonde sur le territoire de la commune de Haute-Sorne et en envisage un notamment sur le territoire de la commune de Delémont, régions très proches du Jura bernois s'inscrivant dans une continuité géologique avec ce dernier, le Conseil-exécutif pense-t-il lui emboîter le pas en autorisant un projet semblable dans le Jura bernois ?

Motivation de l'urgence : Les forages sur la commune de Haute-Sorne sont imminents. Les préoccupations relatives aux risques liés à ce projet expérimental impliquant des technologies controversées sont telles qu'une initiative populaire munie d'un nombre de signatures supérieur au nombre requis sera déposée à la Chancellerie du Jura dans quelques jours.

Réponse du Conseil-exécutif

1. Pour pouvoir s'exprimer de manière concrète sur l'affirmation du professeur Bernard Valley, le Conseil-exécutif aurait besoin de sa déclaration complète. Cela étant, le Conseil-exécutif estime qu'il convient d'appliquer les mêmes critères de sécurité en matière de sismicité induite sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire également dans les régions moins peuplées.

2. Si le besoin était démontré et qu'un projet respectueux de l'environnement, et présentant des risques de sismicité induite pouvant être réduits, de manière avérée, à un niveau inoffensif, était déposé, oui. Sur la base de l'état actuel des connaissances, le Conseil-exécutif est toutefois d'avis que la production d'électricité au moyen de la géothermie profonde est très coûteuse, d'une durabilité incertaine et peu rentable.
3. La réponse à l'interpellation von Kaenel se base sur les nombreuses études géologiques et hydrogéologiques sur les eaux souterraines dans le Jura bernois dont dispose le canton de Berne (p. ex. Hydrogéologie de la Vallée de Tavannes ; Hydrogéologie du Vallon de St-Imier ; Tramelan, campagne de forages profonds ; Prospection d'eau souterraine par forage profond dans le Vallon de St-Imier ; Synthèse hydrogéologique des systèmes karstiques du canton de Berne, ainsi que de nombreuses études hydrogéologiques concernant les zones de protection).
4. Le Conseil-exécutif exclut toute répercussion négative du projet en Haute-Sorne sur le Jura bernois. Bien que de tels forages puissent provoquer de légers séismes, il n'existe cependant aucun risque compte tenu de la distance entre les sites de forages et le Jura bernois. Grâce aux expériences tirées de projets précédents et aux progrès techniques réalisés, aucun tremblement de terre de l'intensité de ceux de St-Gall et Bâle n'est à prévoir. Le Conseil-exécutif ne voit donc aucune nécessité d'intervenir.
5. Comme déjà mentionné au chiffre 3, le canton de Berne dispose de nombreuses études sur les eaux souterraines dans le Jura bernois. Celles-ci ne portent toutefois que sur les eaux souterraines superficielles, utilisables et utilisées pour l'alimentation en eau potable (en particulier les grandes ressources d'eaux karstiques du Malm et du Dogger). En revanche, il existe peu de connaissances sur le sous-sol profond (à partir de 1000 mètres) dans la région – comme d'ailleurs dans le reste de la Suisse.
6. Dans les pays voisins, notamment en Allemagne (Bavière) et en France, de nombreux projets de géothermie profonde ont déjà été réalisés avec succès. Hormis l'installation pétrothermale à Soultz-sous-Forêts en Alsace, il s'agit cependant exclusivement de systèmes hydrothermaux, qui sont destinés à la production de chaleur et non pas d'électricité.
7. Il n'appartient pas au Conseil-exécutif du canton de Berne d'évaluer les chances et les risques d'un tel projet extracantonal. Il est par contre essentiel de pouvoir exclure toute répercussion négative du projet en Haute-Sorne sur le Jura bernois.
8. Il n'est pas possible de répondre de manière théorique à la question de savoir si un projet semblable pourrait être autorisé dans le canton de Berne. De tels projets doivent toujours être évalués au cas par cas, sur une base concrète. Dans ce cas, il faudrait évidemment pouvoir exclure tout danger pour la population ou tout dommage pour les constructions et les installations.

Destinataire

- Grand Conseil